



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 29/2024

Date de convocation : 18 avril 2024

Présents : Mesdames DUPRE Anne, GOYHENECHÉ Maïté, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, MABILLET Marc, ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

Excusées : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne et FONTENAS Pierrette.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Signature de deux avenants relatifs à la cession du marché de location de véhicules de la société Public LLD à la société ARVAL**

Le CCAS de TARNOS loue 3 véhicules à la société Public LLD ; 1 véhicule pour les services généraux du CCAS et 2 autres véhicules pour les agents de son service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Par 3 avenants signés le 4 décembre 2023, le CCAS et la société Public LLD ont prolongé ces locations et fixé de nouvelles dates de restitution (les 3 novembre 2024, 6 décembre 2024 et 26 décembre 2025).

Les présents avenants (l'un pour le contrat relatif à la location du véhicule des services généraux, l'autre concernant les 2 véhicules du SSIAD) ont pour objet de prendre acte de la réorganisation et de la restructuration interne de la société ARVAL SERVICE LEASE et d'acter le transfert du marché dont est titulaire la société cédante Public LLD à la société ARVAL SERVICE LEASE.

Où l'exposé de monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration prennent acte de ce transfert de marché et l'autorisent à signer les 2 avenants joints à la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 10

pour : 10 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 26 avril 2024



**Le Président du C.C.A.S.,
Marc MABILLET**

Publié sur le site internet Ville/CCAS, le **26 AVR. 2024**